

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-cinq, le 16 janvier à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle de Spectacle de GRANDVILLARS, sous la présidence de Monsieur Robert NATALE, Vice-Président.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs, Lounès ABDOUN-SONTOT, Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Thomas BIETRY, Daniel BOUR, Anissa BRIKH, Bernard CERF, Gilles COURGEY, Catherine CREPIN, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Jean-Jacques DUPREZ, Imann EL MOUSSAFER, Gérard FESSELET, Daniel FRERY, Christian GAILLARD, Hamid HAMLIL, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, André KLEIBER, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Anaïs MONNIER, Claude MONNIER, Robert NATALE, Gilles PERRIN, Annick PRENAT, Lionel ROY, Dominique TRÉLA, Pierre VALLAT et Bernard VIATTE **membres titulaires**.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Chantal CHAVANNE, Philippe CHEVALIER, Catherine CLAYEUX, Patrice DUMORTIER, Vincent FREARD, Michel HOUDELAT, Sandrine JANIAUD LARCHER, Sophie MARKOVIC, Emmanuelle PALMA-GERARD, Nicolas PETERLINI, Fabrice PETITJEAN, Florence PFHURTER, Sophie PHILIPPE, Jean RACINE, Christian RAYOT, Frédéric ROUSSE, Virginie REY, Jean-Michel TALON et Françoise THOMAS.

Avaient donné pouvoir : Sandrine JANIAUD LARCHER à Robert NATALE, Sophie PHILIPPE à Daniel FRERY, Christian RAYOT à Jean LOCATELLI et Françoise THOMAS à Annick PRENAT.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 8 janvier 2025	Le 8 janvier 2025	En exercice	50
		Présents	31
		Votants	35

Le Président, à l'ouverture de la séance, procède à l'appel des conseillers, vérifie l'existence du quorum et proclame la validité de la séance si celui-ci est atteint. Il cite les pouvoirs reçus.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Jean LOCATELLI est désigné.

Le Président fait approuver le procès-verbal de la séance précédente et fait prendre note des éventuelles rectifications par le secrétaire de séance.

Il appelle ensuite les affaires inscrites à l'ordre du jour car seules celles-ci peuvent faire l'objet d'une délibération.

2025-01-08 Budget Assainissement – demande de subventions DETR pour la réhabilitation du pont racleur du clarificateur de la station d'épuration de Grandvillars

Rapporteur : Gilles COURGEY



En mars 2023, le service assainissement a sollicité une étude relative à la réhabilitation du pont racleur du clarificateur de la station d'épuration de Grandvillars.

La station a été mise en service en 1990. Cet ouvrage est d'origine.

Le diagnostic de la partie visible de l'ouvrage révèle que la piste de roulement du pont est fortement endommagée. Elle se bloque en période de gel, ce qui peut générer des problèmes d'exploitation dans le processus de traitement des eaux usées.

De plus, le bureau d'études préconise également de remplacer la canalisation de recirculation des boues située dans le fût central. Il y a un risque élevé que la conduite soit perforée, vu l'âge de l'ouvrage.

En outre il apparaît opportun de remplacer la liaison électrique posée sous le radier de l'ouvrage, par une liaison aérienne.

D'une durée de minimum deux mois, les travaux nécessitent la mise hors d'eau du clarificateur.

Les travaux sont éligibles aux aides de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), ainsi qu'aux aides de l'Agence de l'Eau au titre de son 12^{ème} programme.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération s'établit comme suit :

Dépenses HT estimées		Recettes HT	
Travaux	980 000 €	AERMC	309 000,00 €
Etudes annexes	10 000,00 €	État DETR 2025	100 000,00 €
Maîtrise d'Oeuvre	40 000,00 €	SEBA	117 990,00 €
		Autofinancement	503 010,00 €
Total dépenses	1 030 000,00 €	Total recettes	1 030 000,00 €

La demande de subventions relative à l'Agence de l'Eau sera déposée ultérieurement, en phase de projet.

Le Conseil communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

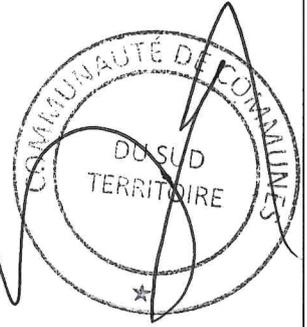
- **de solliciter une aide financière auprès de la Préfecture du Territoire de Belfort au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) d'un montant de 100 000€**
- **d'approuver le montant de l'opération et le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus;**
- **d'autoriser le Président à engager toutes les démarches permettant d'obtenir ces subventions.**



Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Le Président,

**Le Président
Christian RAYOT**



Et publication ou notification le

MERCREDI 22 JAN. 2025

Le Président,

**Le Président
Christian RAYOT**

